

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3ème DIRECTION
3ème BUREAU

Tourisme et Environnement
Rappeler dans votre réponse les indications
ci-dessus et faire figurer obligatoirement
sur l'enveloppe l'adresse postale suivante

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Place de Verdun
Boîte Postale 1046
38021 GRENOBLE CEDEX
TÉLÉPHONE 18 76.54.81.31

MTM/JL

ARRÊTÉ n° 87-2911

Le Préfet, Commissaire
de la République du
Département de l'Isère,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 23 Décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 Décembre 1913 sur les monuments historiques et le décret n° 71.858 du 19 Octobre 1971, pris pour l'application de la dite loi ;

VU l'avis de la Commission départementale des Antiquités et Objets d'Art, en date du 18 Mars 1987 ;

SUR proposition du Conservateur des Antiquités et Objets d'Art ;

A R R E T E

ARTICLE 1er - Les objets mobiliers, ci-après désignés, sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques :

VIENNE - Eglise St MARTIN

- PH3800/1931 - Peinture sur toile, Thomyris plongeant la tête de Cyrus dans le sang, d'après RUBENS, cadre bois sculpté et doré, XVIIIe siècle,
- PH3800/1932 - Peinture sur toile et son cadre, St BLAISE, patron des drapiers, guérissant, par Tony ZACHARIE, 1838,
- PH3800/1933 - Quatorze peintures sur toile et leur cadre, chemin de croix, par J. PILLIARD, XIXe siècle,
- PH3800/1934 - Peinture sur toile et son cadre, St ROCH, XIXe siècle,
- PH3800/1935 - Peinture sur toile et son cadre, St LOUIS, Roi de France, par Antoine DANGON, XIXe siècle,
- PH3800/1936 - Peinture sur toile et son cadre, l'Adoration des Bergers, d'après ZURBARAN avant 1842,

.. / ...